

Commune de MARCELLUS**Séance du Conseil Municipal du 10 Octobre 2014**

Convocation du 3 Octobre 2014

Présents : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, MARTIN Sandrine, CAIN Marie-Dominique, BAZAS Jean-Marie, LAFITTE Frédéric, LECOMTE Christelle, SCHLEGEL Loïc, DUBOURDIEU Leslie, REYNAUD Bernard, FRECCHIAMI François, CASTETS Joël.

Absents : MIRAMBET Sébastien.

Excusés : MONTILLAUD Jean-Luc (pouvoir à Dio Bernard,)BRESSION Jacques (pouvoir à Marie-Dominique CAIN).,

Secrétaire de séance : LAFITTE Frédéric.

CR du 29.08.2014 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n°53 : convention pour utilisation du centre nautique Aquaval.

Comme tous les ans M. le Maire présente aux membres présents la convention d'utilisation du centre de nautique Aquaval pour les enfants de l'école de Marcellus. Les périodes de mise à disposition sont du lundi 8 septembre au vendredi 5 décembre 2014 de 10h100 à 10h50 et du lundi 8 décembre 2014 au vendredi 20 mars 2015 de 10h50 à 11h30. Le tarif reste inchangé à savoir 36 € par cycle et par enfant.

Le conseil municipal accepte de passer convention.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 54 : dissolution du SITS.

Par délibération en date du 22 septembre 2014, le comité syndical du SITS de Meilhan sur Garonne a décidé sa dissolution dans les conditions suivantes :

- dissolution du SITS du canton de Meilhan sur Garonne au 31 décembre 2014,
- l'implantation géographique des biens sera retenue comme clé de répartition de l'actif,
- le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2013-2014 sera retenu comme clé de répartition pour la ventilation de l'excédent (pour Marcellus 46 élèves).

Concernant le personnel du syndicat, Mme Lafargue sera radiée des cadres au 31 octobre 2014 compte tenu de son départ à la retraite.

Les commune membres de ce syndicat doivent donc se prononcer sur sa dissolution.

Le conseil municipal accepte la dissolution du SITS de Meilhan sur Garonne telle que présentée ci-dessus.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 55: recrutement d'un professeur des écoles pour activités TAP.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la création du TAP, la directrice de l'école s'est proposée pour accomplir des activités en tant qu'intervenante Afin de pouvoir recruter ce professeur des écoles il convient d'établir une délibération qui autorise ce recrutement, qui dit que le temps nécessaire à cette activité est d'1 heure et dont la rémunération correspondra au taux horaire « enseignement » du barème fixé soit 21,60 € brut. Suite à cette délibération un arrêté de recrutement sera établi entre la collectivité et l'enseignante.

Le conseil municipal accepte de créer ce poste.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 56 : mandatement pour acte administratif concernant le chemin rural de Gourdin.

Afin de passer l'acte administratif concernant la cession du chemin de Gourdin à M. et Mme Laffargue Serge, il convient de mandater un élu pour signer cet acte. Bernard Dio, premier adjoint, est désigné.

V - dossier n° 5 : Délibération n° 57 : extension éclairage public au parking du stade par le SDEE 47.

Le SDEE 47 a fait parvenir le devis concernant l'extension de l'éclairage public au parking du stade : contribution de la commune (75 % de 5 598,77 € H.T.) soit 4 199,08 € H.T.

Le conseil accepte ce devis et confie les travaux au SDEE 47.

VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 58 : rapport annuel 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Cocumont.

M. le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service Eau ainsi que sur le service assainissement. Il précise que ces documents sont à disposition à la Mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

VII – Dossier n° 7 : désignation d'un référent pour la collecte des Films Plastiques Agricoles Usagés.

Depuis 201, VGA a conventionné avec l'entreprise Tri Garonne Environnement, basée à Sainte-Bazeille, afin de mettre en place une collecte annuelle gratuite des Films Plastiques Agricoles Usagés sur le territoire. Afin d'organiser cette collecte il convient de désigner un référent parmi les élus du conseil municipal siégeant à la commission agriculture. M. François Frecchiami est ainsi désigné.

VIII - Dossier n° 8 : Présentation du rapport d'activités 2013 du SDEE 47.

Bernard Dio présente ce rapport.

IX - Questions diverses.

- Projet aire de jeux.

M. le Maire présente deux devis. Il faut compter un budget d'environ 20 000 €. Le lieu d'implantation de ces jeux reste à déterminer, une proposition est faite au niveau du terrain de pétanque. Les élus proposent de se retrouver pour étudier ensemble un lieu d'implantation.

- Séminaire des élus de VGA le 18 Octobre (CAP 2015).

M. le Maire rappelle aux élus qu'il doivent répondre aux services de VGA.

- Marie-Dominique Cain prend la parole. La Mairie de Meilhan sur Garonne organise une marche rose pour la lutte contre le cancer du sein le 19 octobre. A sa demande une halte gourmande sera organisée à « Guillemasse ».

D'autre part elle informe le conseil municipal que Mme Le Clanche souhaite créer une association de marche nordique. Elle viendra en Mairie pour connaître les formalités à accomplir.

- Commissions communication et développement social.

Elles se sont réunies sous la présidence de Marie-Dominique Cain et de Leslie Dubourdieu pour créer un livret d'accueil pour les nouveaux habitants. Elles présentent l'ébauche de ce livret.

Jean-Marie Bazas prend la parole. Il fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'association des communes du canal des deux mers. Cette association comprend 148 communes sur 6 départements.

- T.A.P. :

Sandrine Martin présente le compte rendu du comité de pilotage des TAP. Elle évoque un courrier reçu du Pôle de cohésion sociale, service vie sociale, jeunesse, sports et citoyenneté, informant la collectivité que le PEDT de Marcellus a un avis réservé.

- Elle présente ensuite le planning annuel pour les espaces verts.

- Elle évoque que le budget alimentation de la cantine a augmenté. Les fournisseurs seront revus pour 2015.

- Bernard Reynaud prend la parole. Suite à la demande de divers riverains, il propose qu'un miroir de visibilité soit installé au pont du lieu-dit « Campot » (chez Pons). Il évoque également l'éventualité de mettre des panneaux pour limiter le tonnage des camions dans le bourg.

La séance est levée à 0h15.

N° délibération	OBJET	N° page
53	Convention pour utilisation du centre nautique Aquaval	44
54	Dissolution du SITS	44
55	Recrutement d'un professeur des écoles pour activités TAP.	44
56	Mandatement pour acte administratif concernant le chemin rural de Gourdin.	45
57	Extension éclairage public au parking du stade par le SDEE 47	45
58	Rapport annuel 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Cocumont	45